

## I. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE TARIFAIRE 2016

### Référence :

— Pièce B-0008, HQD-1, doc. 1

### Préambule :

*« Par ailleurs, le Distributeur a entrepris une démarche de consultation auprès des groupes d'intervenants représentant les consommateurs et les intérêts environnementaux afin d'examiner les avenues qui rejoignent davantage leurs préoccupations. »*

(Pièce B-0008, p. 6, lignes 10 à 12)

### Demande :

1. Le Distributeur peut-il préciser si sa démarche de consultation entreprise auprès de sa clientèle et des groupes environnementaux comprend d'autres sujets que ceux qu'il énumère à la suite du texte cité en préambule ?
2. Le cas échéant, le Distributeur peut-il fournir un plan et un calendrier tentatif des consultations à venir dans le cadre de cette démarche de consultation ?
3. Le Distributeur peut-il préciser si un (ou des) sujet(s) touchant la présente consultation avec les représentants de la clientèle n'est pas issu de décisions de la Régie lui demandant de faire un suivi en consultant les intervenants intéressés ?
4. Le Distributeur a-t-il identifié le besoin, d'ici l'année tarifaire 2018, d'entamer d'autres démarches de consultation avec sa clientèle, et le cas échéant, sur quels sujets ?

**II. EFFICIENCE ET PERFORMANCE****Référence :**

- Demande tarifaire 2016-2017
- Pièce B-0013, HQD-2, document 1

**Préambule :**

« 31. Le Distributeur continue d'améliorer son efficacité ce qui lui permet d'intégrer des gains additionnels de 36 M\$ en 2016. »

(Demande tarifaire 2016-2017, page 4)

« (...) il entreprend en 2015 la mise en place d'une plateforme intégrée de données d'exploitation du réseau de distribution. Cette plateforme permettra l'intégration des données provenant de divers systèmes en vue de fournir un suivi dynamique des activités pour l'ensemble du réseau intégré. Un tel suivi contribuera à une meilleure vision et donc à un ordonnancement en temps réel plus efficace des interventions sur le réseau, ce qui accélérera notamment le rétablissement du service électrique lors de pannes. »

(Pièce B-0013, pp. 5-6, lignes 29 à 32; 1 à 3)

**TABLEAU 1 :**  
**GAINS D'EFFICIENCE RECONNUS - CHARGES D'EXPLOITATION (M\$)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Gains cumulatifs
<b>Actions de gestion courante</b>	<b>40,0</b>	<b>10,5</b>	<b>21,7</b>	<b>28,4</b>	<b>20,8</b>	<b>40,8</b>	<b>99,8</b>	<b>54,4</b>		<b>316,4</b>
Gestion courante	10,0	10,5	13,5	10,9	10,9	10,5	9,8	18,3		94,4
Efficacité additionnelle	30,0					20,3	80,0			130,3
Décisions de la Régie			8,2	17,5	9,9	10,0	10,0	38,1		91,7
<b>Actions structurantes</b>	<b>2,8</b>	<b>1,1</b>	<b>2,7</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>5,0</b>	<b>6,4</b>	<b>24,0</b>	<b>35,8</b>	<b>81,5</b>
Actions structurantes	2,8	1,1	2,7	1,4	2,3	5,0	6,4	20,1	35,8	77,6
Décisions de la Régie								3,9		3,9
<b>Gains annuels</b>	<b>42,8</b>	<b>11,6</b>	<b>24,4</b>	<b>29,8</b>	<b>23,1</b>	<b>45,8</b>	<b>106,2</b>	<b>78,4</b>	<b>35,8</b>	
<b>Efforts des années antérieures</b>		<b>42,8</b>	<b>54,4</b>	<b>78,8</b>	<b>108,6</b>	<b>131,7</b>	<b>177,5</b>	<b>283,7</b>	<b>362,1</b>	
<b>Gains cumulatifs</b>	<b>42,8</b>	<b>54,4</b>	<b>78,8</b>	<b>108,6</b>	<b>131,7</b>	<b>177,5</b>	<b>283,7</b>	<b>362,1</b>	<b>397,9</b>	

(Pièce B-0013, page 8)

**Demande :**

5. Le Distributeur peut-il expliquer comment sont calculés les gains d'efficience à l'aide d'un exemple chiffré tiré du tableau 1 reproduit ci-haut ?
6. Au moment d'entreprendre la mise en place de la plate-forme intégrée d'exploitation du réseau de distribution, le Distributeur a-t-il déjà chiffré (par estimation) le gain d'efficience attendu de cette initiative ?
7. Le Distributeur a-t-il déjà constaté des différences entre ses estimations de gains d'efficience en début de processus d'implantation d'un système et ceux réalisés en fin d'année tarifaire ?
8. Si c'est le cas, le Distributeur en produit-il un suivi devant la Régie ?
9. Toujours le cas échéant, le Distributeur tente-t-il de déterminer les causes des écarts constatés afin d'éviter que les mêmes causes n'engendrent à l'avenir les mêmes effets ?

**Référence :**

- Pièce B-0013, HQD-2, document 1
- Pièce B-0038, HQD-9, document 5

**Préambule :**

- Tableau 1 (page 8)

*« Le tableau 1 présente une synthèse de l'ensemble des gains d'efficience réalisés par le Distributeur depuis l'introduction du plan intégré d'amélioration de l'efficience, tant liés aux actions de gestion courante qu'aux actions structurantes. »*

(Pièce B-0013, p.8, lignes18 à 20)

-Tableau B-2 (p. 37 de la pièce B-0038)

**Demande :**

10. Le tableau 1 fait ressortir des gains d'efficience très importants concentrés sur des années marquées par de forts investissements (dont le projet LAD). Le Distributeur fait-il un lien entre le niveau de ses investissements pour une année donnée et le niveau des gains d'efficience qu'il parvient à dégager ?
  
11. Le Distributeur connaît-il quel est le délai moyen de réalisation des gains d'efficience attendus, par catégorie d'investissements réalisés (selon un effet de courbe) ?

**III. PRINCIPAUX PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES**

**Référence :**

- Pièce B-0017, HQD-4, doc. 1 (tableau 1)
- Site internet de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150918/dq150918a-fra.htm>)
- Quotidien Le Devoir, édition du 23 septembre 2015, article intitulé « *L'économie du Québec peine à retrouver son rythme* » sous la signature de Gérard Bérubé, p. B3.

**Préambule :**

« *Taux d'inflation du Canada, année-témoin 2016 : 2,0 %* » (selon pièce B-0017)

« *Indice des prix à la consommation (variation sur 12 mois) – Août 2015 : 1,3 %* » (selon Stat Can)

« *Ce faisant, la RBC a ramené sa prévision de croissance du PIB québécois à 1,3% pour 2015, alors qu'elle se situait à 1,8% en juin. L'institution entrevoit une accélération s'étendant à 2016, le PIB devant alors afficher une augmentation de 1,9% l'an prochain. Chez Desjardins, on se fait plus pessimiste, avec une croissance anticipée de seulement 1,1% cette année (contre celle de 1,3% prévue auparavant) et de 1,5 % l'an prochain.* » (extrait de l'article publié dans Le Devoir – notre souligné)

**Demande :**

12. Sachant que le taux d'inflation annuelle pour le Canada publié en août 2015 par Statistique Canada est de 1,3 %, le Distributeur maintient-il sa prévision de 2 % pour l'année-témoin 2016 ?
13. Sachant que les estimations du taux de croissance du PIB sont ramenées à la baisse par plusieurs prévisionnistes, le Distributeur maintient-il sa prévision du taux de croissance du PIB du Québec, estimée à 1,8 % pour l'année 2016 dans sa demande ?
14. Le Distributeur peut-il illustrer l'effet sur la demande en électricité, ainsi que sur les coûts de distribution, d'une variation de 0,1 % du taux d'inflation, de 0,1 % du taux de croissance du PIB et d'une variation conjointe de 0,1 % de ces deux taux ?

#### **IV. RÉVISION DE CERTAINS INDICATEURS DE QUALITÉ DE SERVICE**

##### **Référence :**

— Pièce B-0013, HQD-2, doc. 1

##### **Préambule :**

*« Avant d'examiner ces propositions, il importe de souligner que les indicateurs qui visent à mesurer la qualité du service à la clientèle doivent être analysés globalement puisque l'amélioration de l'un peut entraîner la détérioration d'un autre. »*

(Pièce B-0013, page 12, lignes 4 et 5 – notre souligné)

##### **Demande :**

15. Le Distributeur considère-t-il normal que certains de ses indicateurs de qualité de service réagissent de la sorte ?
16. Selon le Distributeur, le fait que les indicateurs de qualité de service qu'il utilise aient une influence l'un sur l'autre peut-il limiter la recherche d'efficacité accrue, de crainte par exemple qu'un indicateur se détériore et que le seuil de succès ne soit pas atteint si on mise sur des initiatives qui ont pour résultat d'améliorer sensiblement un autre indicateur ?

## V. PLAN D'INVESTISSEMENTS

### Référence :

— Pièce B-0038, HQD-9, doc. 5

### Préambule :

- Tableau B-2 (p. 37 de la pièce B-0038)

### Demande :

17. Le total des investissements prévus en 2016 sera inférieur (682,4 M \$) à ce qu'il représentait au cours des six années précédentes (soit même avant le démarrage du projet LAD), et ce même sans corriger les données pour tenir compte de l'inflation sur la période. Le Distributeur croit-il que cela témoigne d'une tendance durable ou s'il s'agit plutôt d'une année « creuse » en termes d'investissements ?

### Préambule :

*« Le Distributeur souligne que ceci ne remet nullement en question l'importance des investissements sur le réseau dans le maintien de sa performance. Toutefois, tenter d'établir un lien direct entre les investissements sur le réseau et sa fiabilité ne présenterait aucune utilité aux fins recherchées par la Régie. »*

(Pièce B-0038, p.28, lignes 1 à 4)

### Demande :

18. En tentant d'établir un lien entre le niveau des investissements sur son réseau et la fiabilité de ce dernier, le Distributeur en vient à la conclusion qu'un tel lien n'existe pas, et que d'autres facteurs sont aussi, sinon plus, importants dans le maintien de la fiabilité, comme par exemple la conception, l'optimisation des méthodes de travail et les stratégies de rétablissement de service. La compréhension qu'à l'UMQ sur ce sujet est-elle exacte ?

19. Si la réponse à la question précédente est « non », le Distributeur pourrait-il approfondir, par un exemple, son explication fournie à la section 2.1 de cette pièce ?
20. Le Distributeur a-t-il déjà établi un lien fonctionnel entre l'âge moyen du réseau et des équipements qu'il possède, et la fiabilité du service qu'il doit rendre ?
21. Le cas échéant, le rythme des investissements planifiés est-il clairement en lien avec l'âge moyen du réseau et des équipements ?

**Préambule :**

*« Les premiers résultats montrent qu'un type d'indicateur qui mériterait de faire l'objet d'analyses plus poussées est le montant des investissements annuels en distribution, global ou par catégories (maintenance et croissance), sur la valeur de l'ensemble des actifs en exploitation. »*

(Pièce B-0038, p.28, lignes 8 à 11)

**Demande :**

22. Le Distributeur peut-il préciser si (et le cas échéant, lesquels) des documents relatifs au développement d'un tel type d'indicateur peuvent être partagés avec la clientèle dans le cadre de la présente cause tarifaire (méthodologie, échantillon, résultats intermédiaires, etc.) ?

## VI. ORIENTATIONS DU DISTRIBUTEUR À L'ÉGARD DE LA RÉVISION TARIFAIRE

### Référence :

— Pièce B-0051, HQD-14, doc. 2

### Préambule :

*« En cela, cette clientèle ne forme pas un groupe spécifique et homogène, mais s'apparente plutôt à la catégorie résidentielle. »*

(Pièce B-0051, page 18, lignes 21-22)

*« (...) le Distributeur rappelle l'importance de préserver des structures tarifaires simples, faciles de compréhension pour la clientèle et équitables. Pour éviter les chocs tarifaires chez la clientèle, toute réforme doit être appliquée de façon graduelle. »*

### ET :

*« Les orientations privilégiées par le Distributeur sont : l'introduction d'une facture minimale en remplacement de la redevance, un seuil de la 1<sup>re</sup> tranche plus élevé pour capter la notion de chauffage de base, la création d'un tarif distinct pour les grands consommateurs (tarif D2), tout en maintenant la stratégie d'ajustement différencié des prix de l'énergie pour améliorer le signal de prix à la marge, et le recours à des programmes de gestion de la consommation plutôt qu'à l'introduction d'une TDT. »*

(Pièce B-0051, page 20, lignes 7 à 9; 12 à 17 – nos soulignés)

### Demande :

23. Le Distributeur peut-il préciser s'il applique une définition précise pour définir un « groupe spécifique et homogène », et si oui, laquelle ?
  
24. Le Distributeur peut-il spécifier si les orientations qu'il demande à la Régie de confirmer pour la réforme de ses tarifs domestiques s'appliqueront pour la réforme de ses tarifs généraux ?
  
25. Le Distributeur peut-il expliquer en quoi les orientations, en termes de simplicité et d'équité, qu'il propose actuellement pour la réforme des tarifs domestiques diffèrent de ceux qu'il appliquait jusqu'à maintenant ?